

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 9 juillet 2026

Date de convocation : 19 juin 2026	Nombre de membres { présents : 17 absents : 4
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 juillet 2026	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2026-29

OBJET : Publication dans l'Agenda des maires de Charente-Maritime

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le NEUF du mois de JUILLET, jeudi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Jérôme GARDELLE, Président, suite à une convocation du 19 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jérôme GARDELLE, Président, M. Denis ROUYER, Mme Manon JEPHOS, MM. Clément PIOCHAUD, Patrick ORGERON, Lionel PACAUD et Jean-Pascal CARTRON, Vice-présidents, M. Xavier COLLIGNON, Mmes Elisa RATISKOL et Vanessa PARENT, M. Jean-Paul GOUSSARD, Mmes Dominique BERNAZEAU et Martine DURVAUX, MM. Jean-Jack AUBOYER, Sylvain LESPINASSE, Alain KINDER et Xavier LANNELONGUE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Thierry LESAUVAGE et Jean-Marie PETIT, Mme Marcelle LYONNET.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Céline KLINUSKI (démissionnaire).

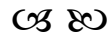
M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que, pour la vingt-troisième année, l'Association des maires de Charente-Maritime (AMF17) va éditer un agenda couvrant la prochaine année civile, adressé notamment aux maires des communes du département. Pour l'agenda 2027, l'AMF17 propose au SDEER de disposer d'un encart d'une demi-page destiné à sa promotion et à accroître sa visibilité. Cette prestation est facturée 950 euros HT (en hausse de 50 euros par rapport aux agendas 2025 et 2026).

Le SDEER a toujours accueilli favorablement cette proposition.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la réponse du SDEER pour l'agenda 2027 de l'AMF17.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
Jérôme GARDELLE*

*Le Secrétaire de séance,
Sylvain LESPINASSE*